



Comment en tant que designer d'un logo, puis je garder des droits

Par **jcwg**, le **24/02/2009** à **12:26**

Bonjour,
je suis dans la situation ou je vais créer un logo pour un réseau. Ce réseau à l'heure actuelle étant petit, (ils commencent) ne peut financer cette création qu'a hauteur d'un certain montant. Mon problème réside au niveau des droits que je peux garder pour le futur. En effet ce réseau est destiner a devenir très gros, et le nombre de déclinaisons du logo aussi. Dans ce sens là, j'ai envie d'accompagner mes clients dans cette création, a hauteur de leur possibilité financières, par contre je ne voudrais pas me fermer les portes pour le futur.

Que puis je faire ?
Merci de votre réponse

Par **Biolay**, le **11/03/2009** à **18:48**

Vous avez intérêt à établir un contrat en bonne et due forme avant toute divulgation de votre création.
Le site Regibus peut compléter votre information sur ce sujet.